



appel dossier irrecevable BDF

Par **papou2**, le **31/03/2021** à **16:59**

Bonjour,

J'ai déposé un dossier de surendettement car la maison n'est toujours pas vendue. La BDF a déclaré le dossier irrecevable car la commission considère que j'ai pas mis la maison en vente dès le début.

J'ai donc fait appel pour expliquer tout le déroulement de la mise en vente et surtout les problèmes du covid en 2020, pas facile.

Ma question se pose par rapport aux créanciers. Car forcément, ils sont de retour. Comment cela se passe alors que je ne suis plus "protégée" par la BDF mais que je suis dans l'attente d'une date pour rencontrer le juge ?

merci pour votre aide

Par **youris**, le **31/03/2021** à **17:10**

bonjour,

si la commission de surendettement a déclaré votre dossier irrecevable, vos créanciers retrouvent leurs libertés d'action pour obtenir le remboursement de vos dettes.

salutations

Par **papou2**, le **31/03/2021** à **17:48**

Oui cela veut dire qu'eux comme moi nous sommes dans l'attente d'une convocation auprès du juge puis de sa décision.

dois je les contacter pour les informer que j'attends une convocation ? même si c'est devenu très compliqué de prendre contact avec eux.

Par **youris**, le **31/03/2021** à **18:11**

je n'ai pas du tout écrit ce que vous indiquez, j'ai indiqué que vos créanciers retrouvent leurs libertés d'action pour obtenir le remboursement de vos dettes et non que vos créanciers doivent attendre la décision du juge qui a peut-être déjà eu lieu si vos créanciers possèdent des titres exécutoires.

Par **papou2**, le **31/03/2021** à **18:17**

non aucun des créanciers ont un titre exécutoire.

de plus, je m'interroge sur le délai de forclusion, étant donné que le premier impayé remonte à plus de 7 ans.